

CAPL de catégorie C du 12 juillet 2012 mutation au 1^{er} septembre 2012

COMPTE-RENDU

Les élus CGT Finances Publiques 31 ont fait la lecture de la pétition des agents de Castanet ; en réponse le Président suggère au chef de ce poste de refuser le temps partiel et s'en remet à l'équipe de renfort pour compenser le déficit créer suite au mouvement.

En réponse à notre déclaration liminaire le Président nous fait savoir que les problèmes des effectifs sont évoqués par notre Direction au niveau national. Notre direction sollicite la centrale pour demander l'affectation de PACTE, elle évoque également le problème des refus d'affectation dans la FGP. **A notre demande d'affectation de primo-affectant** : pour notre direction, cette possibilité semble peu probable. A ce jour, aucun agent en liste complémentaire ne semble avoir été appelé.

Sur la diffusion des documents : les conditions dans lesquelles se tient cette CAP (envoi tardif des documents, date repoussée à deux reprises) expliquent les nombreux appels d'agents en attente de connaître leur affectation. Les élus sont là pour répondre aux demandes des personnels qui les sollicitent.

Pour notre Direction, des services ne sont pas prioritaires en C comme le CSP Chorus, les Domaines... « **C'est le choix du Directeur** » « **les arbitrages sont fait par la Direction** »

A compter du mouvement du 1^{er} janvier 2013 (FF) la direction propose la tenue d'une réunion préparatoire en présence des élus et des secrétaires des sections syndicales afin de présenter les projets de mouvement. Lors de cette réunion toutes les questions concernant le mouvement pourront être évoquées.

Mouvement Filière Gestion Publique

4 arrivées – 12 mouvements ont été possibles.

Rappel des règles de mutation pour la FGP :

- ancienneté de la demande au 1^{er} septembre 2011,
- années de service DGFIP,
- examen des vœux dans l'ordre de préférence (si l'agent ne fait qu'un seul vœu qui ne peut être satisfait, il perd la priorité et son affectation intervient à la fin du mouvement sur un poste non pourvu).

Les deux règles de prise en compte des demandes de mutation sont en cours jusqu'en 2014. A l'issue de cette CAP, il reste trois agents à affecter sur le tableau du classement à l'ancienneté de la demande. Ces agents demeurent prioritaires dans leur demande pour le prochain mouvement qui interviendra pour la FGP au 1^{er} avril 2013.

Toulouse, le 25 juillet 2012



En raison du déficit croissant des effectifs dans notre département qui détériore nos conditions de travail la CGT vote CONTRE ce mouvement même s'il donne satisfaction à des collègues dans leur demande d'affectation. Solidaires vote CONTRE. FO ABSTENTION



Dernière minute :

Retrouvez sur le site national, le dernier tract relatif aux nouvelles instructions, filière gestion publique, de mutations B et C pour l'année 2013 :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Mutations-2013-nouvelle.html>

Mouvement Filière Fiscale

Le mouvement fait apparaître un déficit de 4 agents.

Il existe une carence de C en SIP et une carence de B dans les SIE

40 agents sont concernés par ce mouvement – 26 arrivées extérieures au département – 3 reprises suite à congé parental – 8 changements à l'intérieur du département – 3 primo-affectants.

Toutes les demandes obtiennent satisfactions – 2 demandes sont revues au cours de cette CAP – 1 dossier sera revu ultérieurement mais sans forcément un changement pour l'agent.

Pour combler le déficit d'emploi dans certains services, la Direction propose pour la deuxième année un plan global d'action d'affectation des EDRA pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012. En fonction de la situation des services un autre plan pourra être mis en place.

Pour les mêmes raisons que le mouvement FGP la CGT vote CONTRE - Solidaires : CONTRE – FO : ABSTENTION

Questions diverses

Nous évoquons les recours de la note pour la FGP. L'application EDEN ne permet pas certaines modifications qui étaient possibles en 2011. Pour tenir quand même compte des décisions pris lors de la CAP de note, un relevé de décision sera établi manuellement. Il sera signé par le Président de la CAP et par l'agent. Il sera ensuite annexé au dossier papier de l'agent.

Depuis, **les élus nationaux CGT Finances Publiques, ainsi que la section ont interpellé la Centrale pour que les modifications aient lieu dans EDEN.**

Le dossier 2011 de recours de la note d'un agent, égaré tant lors de son recours local que national, sera finalement évoqué lors de la CAP nationale qui devrait se tenir en septembre.

Vos représentants CGT Finances Publiques :

AAP1 : Ghislaine REMY, Daniel AUTHIER et Marie-Christine PREVOST

AAP2 : Stéphane BOY, Marlène ZORZIN et Olivier DUCROS

AA1 : Valérie PINEL et Véronique BRUNO

N'hésitez pas à prendre contact pour toute question.